

**PROCES – VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2016 à 17 H 20**

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, principale du collège. Après un mot d'accueil et quelques explications sur le déroulement des séances et la nécessité d'un quorum réglementaire, Madame la Principale fait circuler la feuille d'émargement.

Absents excusés : Mme Aurensan, M Ksaz  
Absents excusés remplacés : Melle Jourdain par Melle Mesquita, M Pague par M Commeres  
Personne invitée : Mme Catanes, parent d'élève

Mme la Principale propose Mme Bidan, CPE, comme secrétaire de séance et propose que chaque collègue (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.  
Le quorum étant atteint ( 22 présents), la séance est ouverte à 17 H 20

**I. Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement**

**1. Approbation du présent ordre du jour**

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour auquel il faut rajouter une question concernant l'achat de manuels scolaires et une question concernant le budget du séjour en Grande Bretagne.

***L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.***

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

**2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 octobre 2016**

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour.

***Approbation à l'unanimité de ceux qui y étaient présents.***

**3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Selon l'article R 421-20 du décret 2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur a été envoyé avec les convocations.

***Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.***

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

**Annexe 1**

#### **4. Installation des instances**

##### Conseil d'Administration

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 7 octobre 2016.

##### **Représentants des parents d'élèves :**

♦ **Composition :** Madame La Principale rappelle la composition du Conseil d'Administration pour un établissement de moins de 600 élèves à savoir : 24 membres

Mme La Principale communique les résultats des élections des parents, le pourcentage de familles qui ont voté.

Rappel :

En 2012 : 975 inscrits, 345 votants soit 35.88% ; 343 suffrages exprimés ; 2 blancs ou nuls

En 2013 : 966 inscrits, 352 votants soit 36.40%, 321 suffrages exprimés 31 blancs ou nuls

En 2014 : 976 inscrits 419 votants soit 42.93%

En 2015 : 947 inscrits 447 votants soit 47.20 % 389 suffrages exprimés 58 blancs ou nuls

En 2016 : 877 inscrits 436 votants soit 49.71 % 387 suffrages exprimés 49 blancs ou nuls

Une seule liste de parents, 6 sièges à pourvoir, sont déclarés élus

Sont déclarés élus : Mme Actry

Mme Depont

Mme Escalé

Mme Mouledous

Mme Bruchet

M. Rosich

Suppléants :

Mme Dubarry

Mme Catanes

Mme Alary

Mme Escax

Mme Buttigieg

##### **Représentants du personnel enseignant et d'éducation et de documentation**

Rappel

En 2012 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 57 inscrits ; 34 votants (59%) ; 100% suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 63 inscrits ; 45 votants (71.40%), 2 blancs et nuls

En 2014 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 64 inscrits ; 39 votants (60.93%),

En 2015 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir 64 inscrits ; 47 votants ( 73.44 %) 46 suffrages exprimés 1 nul

En 2016 : 62 inscrits 43 votants (69.35%) 39 suffrages exprimés 4 blancs ou nuls

Sont déclarés élus :

Mme Tcham

M Bouhours

M Breuil

Mme Arpajou

M Baudé

M Barrieu

Suppléants :

Mme Pujol

Mme Maris

### **Représentants des personnels : ATOSS**

1 seule liste, 2 sièges à pourvoir.

En 2012 : 1 liste, 2 sièges, 28 inscrits, 27 votants (96%), 100 % suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 2 sièges, 29 inscrits, 26 votants (89.70%), 100 % suffrages exprimés

En 2014 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 27 inscrits, 24 votants, 89%

En 2015 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 22 votants soit 88% 21 suffrages exprimés, 1 nul

En 2016 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 23 votants soit 92 % 23 suffrages exprimés,

Sont déclaré élus : Titulaires : M Renaud  
M Claude

Suppléants : Mme Toulouse  
Mme Bouchet

### **Représentants des élèves :**

Ils sont élus par les délégués de classe :

Inscrits : 40 élèves votants : 34 soit 85 % 2 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus : Titulaires : Baptiste Pague, Emma Jourdain  
Suppléants: Enzo Commères Léana Mesquita

D'autre part, des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> seront élus éco-délégués : les réunions auront lieu les vendredis entre 13h et 14h : des actions concrètes vont être mises en œuvre grâce au concours des professeurs (hôtel à insectes, travail sur les économies d'énergie...)

### **•Rôle du CA**

Le rôle du CA est donné par les articles 16 et 17 du décret du 30.08.1985 modifié par le décret du 31 10 1990 et les articles du décret 91.173 du 18 février 1991, du décret 2005-1145 du 9 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, du décret du 27 juillet 2013

*Rôle du CA : dans le cadre de l'autonomie des EPLE article R.421-2: organisation en classes et groupes et répartition des élèves, emploi des DGH, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation, mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, du règlement intérieur (BO 2000 modifié par le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 et modifié en juillet 2014), conduite du dialogue avec les parents d'élèves, adoption du budget et du compte financier, passation de conventions, donne son accord sur le programme de l'association sportive, soumet le programme d'actions et son bilan dans le cadre du conseil école-collège.*

*Acceptation de dons et legs et son règlement intérieur.*

Le Conseil d'Administration ayant été mis en place, son premier acte est de mettre en place la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, et la commission éducative.

### **COMMISSION PERMANENTE**

Composition définie par l'article 26 du décret 85/924 du 30 août 1985 modifié par décret 1145 du 11 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010 : article R421-36

Composition : 12 membres issus des titulaires et des suppléants.

Elle est chargée d'examiner toute question soumise au Conseil d'administration

-3 membres de droit : I. Dubord, Principale

C Lazzaro Principale Adjointe

MF Mailhac, adjointe gestionnaire

- 1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Toison

- 4 représentants élus des personnels :

3 enseignants et éducation : E Breuil, Mme Tcham, M Bouhours

( suppléants : M Barrieu, Mme Pujol, Mme Arpajou )

1 ATOSS: M Renaud Didier (suppléant M Gilles Claude)

- 4 représentants élus des parents d'élèves et des élèves :

1 élève : Baptiste Pague (suppléant : Enzo Commères)

3 parents : Depont Sophie, Emmanuel Rosich, Grazia Catanès  
(suppléants : Viviane Bruchet, Sandrine Alary, Véronique Escax)

### **CONSEIL DE DISCIPLINE**

Sa composition a été modifiée par le décret 2004-412 du 10 mai 2004. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, article R 511-20. Il comprend 14 membres

Le Conseil de Discipline est saisi par le Chef d'établissement. En règle générale, il se réunit dans l'établissement. Toutefois, Mme la Principale signale qu'en fonction de la gravité de la situation et des risques de répercussion sur la sécurité de l'établissement, le chef d'établissement peut le délocaliser et/ou saisir le Conseil de Discipline départemental.

- Membres de droit : Mme Dubord, Principale  
Mme Lazzaro, Principale Adjointe  
Mme Bidan, C.P.E.  
Mme Mailhac, Gestionnaire
- 4 personnels d'enseignement et d'éducation :
  - M Breuil
  - M Baudé suppléants : Mme Pujol, Mme Tcham, Mme Maris, M Bouhours
  - Mme Arpajou
  - M Barrieu
- 1 ATOSS : Emmanuelle Bouchet (suppléant M Didier Renaud)
- 3 parents : Sophie Depont, Viviane Bruchet, Sandrine Alary  
(suppléants : Grazia Catanès, Véronique Escax, Alexandra Dubarry)
- 2 élèves : B Pague, E Jourdain  
(suppléants : Léana Mesquita, Enzo Commères)

En 2011/2012 il s'est réuni 2 fois, 2 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées.  
En 2012/2013 il s'est réuni 7 fois, 7 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées  
En 2013/2014 il s'est réuni 1 fois, 1 exclusion définitive sans sursis a été prononcée.  
En 2014/2015 il s'est réuni 2 fois à la demande de Mme l'inspectrice d'Académie : pas de mesure prise car les faits ne s'étaient pas déroulés au sein du collège et le conseil de discipline n'avait pas assez d'éléments pour statuer.  
En 2015 2016 il s'est réuni 2 fois : 1 exclusion définitive, 1 exclusion temporaire

### **COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE :**

Article R421-47 décret 2010-99 du 27 janvier 2010

C'est une instance qui examine et fait le bilan des actions menées au sein de l'établissement à l'initiative de tout membre de la communauté éducative en matière de santé et de citoyenneté. Si certains d'entre vous veulent apporter leur concours, ils sont les bienvenus.

La présence d'une infirmière scolaire trois journées par semaine et d'un assistant social les mercredis matin et jeudis est un atout pour le collège.

Les actions prévues vont reprendre :

- Information sur les dangers d'internet 6ème
- éducation affective et sexuelle pour les 3<sup>ème</sup> ( M Carrière/Mme Rodriguez)
- évacuation bus dans le cadre de la prévention routière
- dans le cadre de la sensibilisation aux problèmes du réchauffement climatique : les éco délégués et des élèves volontaires vont travailler sur les économies d'énergie et sur la biodiversité ( installation d'un hôtel à insectes et semis de prairie fleurie )

Une réunion d'information et de propositions se tiendra au cours de l'année. Il est important que des représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves puissent y participer ainsi que les personnes intervenant dans l'établissement qui seraient invitées.

Le programme d'actions ainsi que le bilan seront soumis au vote en fin d'année scolaire. Si de nouvelles actions devaient voir le jour, un vote du CA serait nécessaire.

Membres :

- Mme Dubord, Principale
- Mme Lazzaro, Principale Adjointe
- Mme Rodriguez, infirmière scolaire
- M. Renaud, chef de cuisine / M. Claude
- Mme Véronique Escax , représentante des parents d'élèves
- M Bouhours, M Baudé : enseignants

Toute personne intéressée et porteur de projet peut y participer.

A titre d'information : des interventions de l'ANPAA dans le cadre de la prévention des addictions sont prévues cette année.

A titre d'information , notre collège a été retenu pour le projet Jerkov, financé par l'ARS , pour des élèves de 4<sup>ème</sup> : travail sur le mal être des adolescents

Le CESC se réunit au moins une fois par an.

### **LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL COLLEGIEN**

Madame la Principale précise qu'elle comprend :

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

1 représentant de la commune : Mme Aurensan

1 représentant des enseignants : Mme Arpajou

1 représentant des personnels ATOSS : M. Claude ( suppléant : Mme Toulouse)

1 représentant des parents d'élèves : Mme Catanès ( suppléante Mme Alary )

1 représentant des élèves : Léana Mesquita

Le représentant des élèves assistera à la réunion dans la mesure où les cours ne sont pas impactés.

### **CONSEIL PEDAGOGIQUE**

Madame la Principale rappelle la composition du conseil pédagogique qui doit être arrêtée en CA à savoir un professeur principal par niveau et les coordonnateurs de disciplines soit 14 enseignants, auxquels il faut ajouter le chef, l'adjoint, une CPE.

Il faut préciser que le Conseil Pédagogique est ouvert à l'ensemble des personnels enseignants qui désire apporter leur contribution

Les missions assignées : instance de réflexion pédagogique qui travaillera en priorité sur la continuation de la mise en œuvre de la réforme du collège

### **COMMISSION EDUCATIVE**

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncés dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève. Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui devra donc être modifié puisque cet article n'y figure pas.

Je vous propose la composition ci- dessous :

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE
- le professeur principal de l'élève concerné
- 2 représentants des professeurs : M Bouhours, Mme Tcham ( suppléants : M Breuil, Mme Arpajou)
- 2 représentants des parents d'élèves : Mmes Depont et Bruchet ( suppléantes : Mmes Alary et Escax)
- Un représentant des élèves : Enzo Commères

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.



Taux de passage (décisions chef eple) 2GT : 72.93% (demandes des familles : 74.43%)  
bassin 77.9% département :74.5% académie :73.6%

On peut constater que le taux de passage en 2gt s'améliore (+1.5) mais reste inférieur à celui du bassin, du département.

CAP : 6.73% ( en lycée ou en apprentissage) bassin : 3% département : 3.6%

2de PRO : 20.3% bassin : 18.8% département : 21.2% académie : NC

Le suivi des élèves montrent que la majorité des élèves entrant en 2de sont admis en 1<sup>ère</sup>: le taux de redoublement en 2de a considérablement diminué.

Le taux de réussite au DNB en 2015 : 82.54% (- 4 points ) mais + de mentions 59.22% (+7 points) dont 11 mentions TB 23 Bien 27 AB

#### **A la rentrée 2016 :**

Il y a 13.5% d'entrants en 6<sup>ème</sup> qui ont un an de retard (18.5% en 2014./2015). Il faut souligner que les élèves qui ont un an de retard ont été repérés par les enseignants pour leurs difficultés scolaires et parfois de comportement. Des PPRE sont mis en œuvre dans la continuité de l'école primaire pour un certain nombre d'entre eux, ainsi que pour les redoublants de tous les niveaux.

L'âge des élèves entrant en 6<sup>ème</sup> est moins significatif car les maintiens sont rares. Il faut souligner le nombre élevé de PPRE passerelles :

#### **A la rentrée 2017 :**

Niveau	Tx redt du collège	Tx redoublement du département	Tx Redt bassin	Tx redoublement de l'académie
6 <sup>ème</sup>	2.43			
4 <sup>ème</sup>	0	0.4	0.7	0.7
3 <sup>ème</sup>	1.19			

Les 3 élèves redoublants de 6<sup>ème</sup> n'ont pas effectué la totalité de leur scolarité suite à des problèmes médicaux.

**En fin de 4<sup>ème</sup> :** 2 élèves admis en DIMA : 2.7%  
2 élèves en 3<sup>ème</sup> prépa pro : 2.7%  
94.6 % des 146 sont en 3<sup>ème</sup> générale

**Orientation fin 3<sup>ème</sup> :** 64.88 % ont été admis en 2GT ( soit – 8 points )  
34.52% en 2de pro ou 1ere année de CAP  
3 élèves de DIMA ont été admis en 1ere année de CAP  
2 redoublants dont 1 au collège et 1 en lycée agricole.

Les résultats au DNB seront communiqués au CA du 1<sup>er</sup> décembre à la demande d'un parent d'élève.

#### **B) Effectifs personnels**

Tous les personnels ou leurs remplaçants étaient nommés et présents le jour de la pré-rentrée : soit un effectif de 43 enseignants ( dont 4 enseignants sont en services partagés, 7 à temps partiel et 1 stagiaire),

Personnel ATT: 19 agents territoriaux (dont 6 en cuisine) + 1 Agent de Laboratoire  
Secrétariat de direction : 1.30 postes,  
Secrétariat d'intendance : 1 poste

Le personnel Vie Scolaire : 7.75 postes hors ULIS (0.50) qui se composent comme suit : 2 plein temps, 1 trois quart temps, 4 à mi –temps (dont 2 pour les TICE)  
1 contrat CAE renforce l'effectif en vie scolaire  
1 contrat CUI est affecté au CDI

Le collège a perdu 0.25 poste à la rentrée 2016 .  
Par contre le temps partiel d'une CPE n'est pas compensé.

**Départ de M Baudé à 17h55**

## **1.1 EMPLOI DE LA D.G.H.**

**La DGH a été modifiée en raison de la création de l'UPEAA :**  
**646h dont 611.35 HP et 34.65 HSA ( 8 heures en moins )**

M Breuil souhaite avoir l'explication de cette baisse, il s'agit d'un transfert de certaines HSA en heures postes ( compensation de sous services de professeurs qui sont coûteux pour l'établissement).

Choix arrêtés par l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des collèges :

**Accompagnement personnalisé** : toutes les disciplines y contribuent.

**Niveau 6<sup>ème</sup>** : 0.5h/classe attribuée au français, 2h/ en maths sur le niveau et 2h en histoire/géographie sur le niveau,

**Niveau 6<sup>ème</sup>** : pour 2 divisions : mise en œuvre de l'EIST par 2 professeurs,

Pour les 3 autres divisions : 1 professeur assure les enseignements de technologie/sciences physiques et 1 professeur assure la SVT,

En EPS : 0.25/division pour le savoir nager.

**Pour l'accompagnement personnalisé et les EPI ( intégré aux cours ) :**

**En 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>** : 0.25/professeur en maths, SVT , SC physiques et technologie : mise en barrette des cours maths/techno et Svt /sc physiques,

**En 3<sup>ème</sup>** : 0.50 en français et en histoire/géographie/ professeur,

**En 3<sup>ème</sup>** : création de groupes en espagnol pour allègement des effectifs.

Des groupes d'aide et de soutien sont mis en œuvre par des enseignants sur leurs quotités de services (pas de sous service possible pour un enseignant).

Maintien atelier « dys » pour aider les élèves présentant des troubles spécifiques.

Maintien 1h chorale.

2 HSA seront transformées en HSE pour la coordination synthèse de l'ULIS.

il reste 1.65 Heures qui seront transformées en HSE enseignement, compensation des professeurs à temps partiel qui effectuent 15 h alors le temps partiel est de 14h40.

une demande complémentaire d' HSA sera faite en décembre car il n'y a pas de marge pour les enseignants qui souhaitent s'impliquer dans la vie du collège.

La DGH a permis de mettre en place tous les enseignements obligatoires et les

### **Enseignements de compléments :**

Les enseignements de compléments proposées au collège sont :

**Latin** dès la classe en 5<sup>ème</sup> pour tous les élèves :1h/semestre , 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sur l'année :

Effectifs 2016/2017: en 4<sup>ème</sup> : 30 élèves

en 3<sup>ème</sup> : 30 élèves

### **Grec 3h**

Effectifs 2015/2016 :3<sup>ème</sup> : 22 élèves pour 3h

Effectifs 2016/2017 3<sup>ème</sup> : 15 élèves (- 7 )

**Groupe bi-langue anglais/espagnol** en 6<sup>ème</sup> comprend : 18 élèves 2h de cours

Cet enseignement est maintenu car des élèves du primaire étudient l'espagnol et doivent avoir la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège de secteur.

Les élèves qui avaient choisi ces 2 langues poursuivent leur apprentissage en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cette année à raison de 3h de cours.

5<sup>ème</sup> : 30 élèves (2gr) 4<sup>ème</sup> : 30 élèves (2gr) 3<sup>ème</sup> : 18 élèves (1 gr)

Pour pouvoir continuer l' anglais/espagnol, l'élève doit avoir suivi cet enseignement en école primaire.

### Sections sportives :

**La section sportive : rugby :** coordonnée par M Breuil : 36 élèves ,  
M Breuil assure également la coordination synthèse disciplinaire pour 1 heure et la  
**section handisport** pour 2 h

**La section sportive : football :** coordonnée par M Ader : 45 élèves : 4 heures  
d'enseignement.

**La section sportive : basket ball :** coordonnée par Mme Jouannique : 2 heures  
assurées par le professeur et 2 heures assurées par un éducateur du club : 11 élèves en  
6ème et 5ème, 8 élèves en 3<sup>ème</sup>.

*L'utilisation de la DGH est approuvée à l'unanimité des 21 votants.*

### 1.2 Fixation des règles d'organisation de l'établissement :

Ils ont été définis afin de permettre un équilibre des trois trimestres. Professeurs et  
élèves ont connaissance du déroulement de l'année, sous réserve de modifications  
minimes.

**Le calendrier des rythmes scolaires est approuvé à l'unanimité des 21 votants.**

Le calendrier du 3<sup>ème</sup> trimestre sera précisé ultérieurement en fonction des directives de  
l'orientation.

Un calendrier spécifique pour le niveau 3<sup>ème</sup> a été élaboré par les enseignants :

Stage d'observation : du 28 novembre 2016 au 2 décembre 2016

DNB blanc N°1 : 30 et 31 janvier 2017

DNB blanc N°2 : 27 et 28 avril 2017

Choix du sujet pour l'oral du DNB : 18 avril 2017

Oraux DNB : 15 et 16 juin 2017

### 1.3 Question relative à l'accueil et à l'information des parents d'élèves

**Pour information : tous les parents ont accès aux services de l'ENT,  
un espace parents sur l'ENT a été créé**

**Pour information**

Des réunions parents professeurs sont organisées comme suit :

Réunion parents professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> en septembre/cop ( le 20 ),

Réunion : professeurs parents 6<sup>ème</sup> a eu lieu le 10 octobre,

Réunion de fin de trimestre au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre,

Rendez-vous individuels parents /professeurs,

Des réunions d'information des parents au sujet de la réforme se sont tenues  
en septembre.

### 1.4 Journée de solidarité

La journée de solidarité soit 7 heures de travail est due par l'ensemble des personnels,  
elle peut être faite le Lundi de Pentecôte ou sous une autre forme.

Madame la Principale propose la mise en oeuvre des modalités de récupération  
suivantes :

- personnel enseignant, d'éducation et administratif :

- travail un samedi matin le **3 mars** pour une demi-journée portes ouvertes pour les  
parents et enfants de CM2 soit de 8 h 45 à 12 h15.

- 3H30 de conseils pédagogiques

vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

Organisation de  
temps scolaire  
Annexe 2

Pour information : Pont de l'ascension sera vaqué : 25 et 26 mai vaqués

Départ de Mme Bruchet à 18h30

## 2. La vie intérieure de l'Etablissement

### 2.0 Programme prévisionnel des sorties pédagogiques et séjours pédagogiques

#### Pour information :

Dans le cadre du parcours culturel de l'élève confirmé à ce jour.

**Niveau 6<sup>ème</sup> : spectacle de théâtre** à l'Astrada à Marciac : « Le petit chaperon rouge »

En 6<sup>ème</sup> : projet « **en apesanteur** » avec 1 classe , projet proposé par le réseau Canopé.

Dans ce cadre, 1 classe bénéficiera d'un projet d'atelier de pratique artistique : théâtre : réalisation d'une boîte à outils de la langue par le théâtre. Cette classe a assisté à la sortie de résidence du spectacle « Peau d'Ane » au Dôme de gascogne

**Niveau 4<sup>ème</sup> :** visionnement de **3 films** du répertoire : opération collègue au cinéma, les élèves bénéficieront d'une présentation des films et la documentation pédagogique a été remise aux enseignants pour exploitation dans le cadre du PEAC qui sera présenté dans sa globalité lors du prochain conseil d'administration.

**Niveau 5<sup>ème</sup> : Concert dans le cadre des JMF :** musique classique cadre PEAC

- **visites** du Musée des Jacobins, des Archives départementales, du musée de la résistance et de la Déportation à l'initiative des enseignants

### 2.1 Service vacances 2016/2017 :

La circulaire n° 96-122 du 29 avril 1996 étant caduque, suite à l'application des 35 H dans la fonction publique, il revient au chef d'établissement de fixer le service de vacances.

Pendant les permanences des agents, le chef d'établissement ou l'adjointe au chef d'établissement ou l'adjointe gestionnaire ou une Conseillère Principale d'Education sera présent. M. l'agent chef ou M. le chef de cuisine sera présent lors des permanences de leurs services respectifs.

Mme la Principale rappelle qu'une note d'information est transmise aux différents services.

Plusieurs jours de permanence sont assurés au sein de l'établissement :

- **Vacances de Toussaint** : 2 jours : jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2016
- **Vacances de Noël** : 2 jours : lundi 19 et mardi 20 décembre 2016
- **Pour les vacances d'hiver** : 3 jours : dates à déterminer
- **Pour Pâques** : 3 jours : dates à déterminer .
- **Pour les congés d'été** : permanences assurées du 7 au 13 juillet 2017 et du 24 au 31 août 2017 pour l'ensemble des personnels.

Pendant les permanences :

L'accueil du public sera assuré de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

La police fera éventuellement des rondes de sécurité (opération tranquillité vacances).

***Les services de vacances sont approuvés à l'unanimité.***

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

### 2.2 Bilan du cross du collègue

Le traditionnel cross du collège s'est déroulé le jeudi 13 octobre 2016 sous un temps clément dans le magnifique parc du Conseil Départemental mis à notre disposition.

Tous les élèves ont effectué le parcours l'après-midi.

Le cross permet aux 100 élèves qui ont réalisé les meilleurs temps de participer au cross départemental à l'Isle de Noé, puis pour les équipes qualifiées au cross académique qui aura lieu à Barraqueville.

Le Conseil Départemental, les enseignants d'EPS, tous les enseignants accompagnateurs, les assistants d'éducation, ont contribué à la réussite de la manifestation avec remise de médailles, de grands remerciements à tous. Cette après-midi s'est déroulée dans un climat sportif et convivial.

### **2.3 Projets de sorties et activités pédagogiques pour les élèves de l'ULIS**

Il s'agit de projets spécifiques, les élèves de l'Ulis participent aux sorties des classes auxquelles ils sont intégrés.

- Sortie d'1 journée avec l'Ulis Mathalin pour une visite de l'IMPRO à Pauilhac budget de 100€ partagé entre les 2 établissements,

- Visite du CFA de Pavie,
- 1 après-midi à la maison des Ados à Auch,
- Partenariat avec la ludothèque d'Auch : interventions 1h /semaine
- Interventions régulières de la conseillère pédagogique d'Espagnol,
- Rencontres sportives ASH .

### **2.4 Sécurisation de l'établissement**

Sujet de préoccupation comme dans l'ensemble des établissements scolaires.

En attendant que des travaux soient effectués suite aux visites de sécurité et de sureté, des mesures ont été prises :

- signature d'un registre visiteur à la loge,
- pas d'ouverture du portillon d'entrée en dehors des heures d'entrées ou de sorties des élèves,
- obligation pour les personnes venant en dehors des heures d'ouverture de téléphoner à la loge et de s'y présenter.

Cependant trop souvent, les parents sonnent et entrent en dehors des heures d'ouverture.

Une fiche par établissement sera envoyée par les services du Conseil Départemental afin de pouvoir informer l'ensemble des usagers du calendrier de mise en œuvre des travaux nécessaires. Il s'agit d'un plan triennal qui concernera tous les collèges du département.

D'autre part, les problèmes d'abri bus, de dangerosité des bas côtés (avenue Sambre et Meuse) ont été communiqués à la Mairie d'Auch, sans résultats, les parents des élèves de 6<sup>ème</sup> qui étaient à l'école Jean Jaurès font de même depuis plusieurs années.

### **2.5 Manuels scolaires**

Les crédits manuels scolaires n'ont pas été consommés dans leur totalité : il est rappelé qu'après concertation, une équipe pédagogique peut décider de l'achat d'un manuel sur 1 niveau (dans le cadre des nouveaux programmes)

### 3.Les Finances

#### 3.1 Budget séjour en Grande Bretagne

En raison du départ d'un nombre plus élevé d'élèves de 3 classes de 3<sup>ème</sup> (A/C/D), le budget prévisionnel doit être revu.

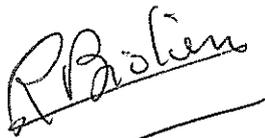
Il est évoqué le voyage en Espagne qui est en cours de préparation ou un autre voyage pédagogique (lieux de mémoire dans l'est de la France).

Il n'est pas question de léser une classe, mais plutôt de lui proposer un projet pédagogique.

Mme Mailhac informe les membres du conseil de la difficulté à présenter un budget équilibré, il manque 2469€ si le trajet se fait avec 2 bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05

La Secrétaire



Mme Bidan

La présidente

Mme Dubord

